

N/REF : 8/10/2024 12H11 C:024972 I:35638
V/REF : 4132
V/Email reçu le Mardi 08/10/2024 a 12H11

CABINET HEURTIER

**6 PLACE VICTOR HUGO
38100 GRENOBLE**

IMMEUBLE : OURSIERE
9/11 RUE DE LA GRANGE
38240 MEYLAN

St Martin-H, le 10 Octobre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 11 GRANGE - MME GOIRAND 1 ETAGE - 04 76 90 18 86

MOTIF : INTERVENIR POUR DEBOUCHAGE DE LA COLONNE D'EAUX USEES QUI REFOULE
DANS LES TOILETTES DE MME GOIRAND

Donneur d'ordre : M. C. MARRA

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 08/10/2024 A 15H00
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT
A MOTRE ARRIVÉE RAS PASSAGE DU FURET EXTRACTION DE CALCAIRE SI RÉCIDIVE
PRÉVOIT LA CAMÉRA

OBSERVATIONS : FF LCOMPTER Email envoyé le 09/10/24 a 15H13 Mme A CLEYET-MERLE

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs
interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y
remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	176,90	176,90

TOTAL H.T.	176,90
T.V.A. a 10,00%	17,69
TOTAL T.T.C.En EURO	194,59

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN